



Note de présentation

établie au titre de l'article L.120-1 du code de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement.

Objet : Projet d'arrêté préfectoral relatif à la période de chasse pour la campagne 2022/2023 et son projet d'affiche.

Lieu de consultation :

Le projet d'arrêté préfectoral est mis à disposition du public :

- sur le site internet des services de l'État dans la Marne en suivant ce lien : <http://www.marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Nature-Foret-et-Chasse/Consultation-du-public2>

Délai de consultation :

Le public dispose d'un délai de 21 jours pour faire part de ses observations par voie électronique ou postale à compter de la mise à disposition du projet d'arrêté préfectoral.

Début de la consultation : 21 avril 2022

Fin de consultation : 13 mai 2022

Observations :

Les avis doivent être transmis :

- par courrier à : Direction départementale des territoires de la Marne
Service Eau, Environnement et Préservation des Ressources
Cellule Nature et paysage
40, boulevard Anatole France - CS 60554
51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE cedex ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-chasse@marne.gouv.fr en notant en objet du mail « Projet d'arrêté préfectoral relatif à la période de chasse pour la campagne 2022/2023 et son projet d'affiche ».

Suite de la consultation :

Après dépouillement et analyse, une synthèse des observations sera mise à disposition sur le site internet des services de l'État dans la Marne.

Présentation du projet :

Le projet d'arrêté préfectoral précise les périodes d'ouverture et de clôture de la chasse pour la saison cynégétique 2022-2023.

Les informations impératives à retenir de cet arrêté ainsi que les principales règles du schéma départemental de gestion cynégétique que doit respecter tout chasseur sont récapitulées dans le projet d'affiche.